

**Question avec demande de réponse écrite E-003443/2018
à la Commission**

Article 130 du règlement

Marie-Christine Arnautu (ENF)

Objet: Soutenir l'action du président libanais en faveur du rapatriement des Syriens

Selon le Président libanais, Michel Aoun, le retour des Syriens réfugiés au Liban vers les régions sûres de Syrie devrait être une priorité du gouvernement pour des raisons économiques, démographiques et sécuritaires évidentes. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, M. Aoun a demandé, le 6 juin dernier, le soutien de l'Union européenne, étant donné que ses États membres ont tout intérêt à garantir la stabilité du Liban afin d'éviter tout flux migratoire supplémentaire vers l'Europe. L'Union a récemment accordé une aide de 165 millions d'euros au Liban, mais celle-ci vise moins à inciter au rapatriement des réfugiés vers leur pays d'origine qu'à renforcer les politiques d'intégration.

Face à la crise qui menace le Liban, la Commission soutient-elle l'opinion du président Aoun qui dissocie le retour des Syriens chez eux du problème de transition politique en Syrie, ou s'aligne-t-elle sur la position du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés (HCR) et du Premier ministre Hariri, défavorables à leur rapatriement en l'absence d'accord politique?

Le même défi se pose en Turquie, où résident actuellement près de 4 millions de Syriens. La Commission œuvre-t-elle pour que les gouvernements turc et syrien organisent leur rapatriement?

Pour finir, entend-elle enfin promouvoir une action volontaire auprès des États membres pour rapidement organiser le retour des millions de réfugiés syriens et irakiens présents en Europe?